

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2015 – 150 du 09 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le neuf décembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 30 Novembre 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD – D. LEVESQUE – V. HERMANT – V. CERF – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. A. CHAUSSOY – Ph. DERUY – G. POUILLAUE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. BRONNIART – P. COLLE – J.N. MENAGE – M. REBOUT – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J.M. BLAISE – M. POUILLAUE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – J.M. LECORNET

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS

M. G. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SERGERS

M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER

M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE

M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET

M. M. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. DE REU

M. J. MAUREUR, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL

M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND

M. V. CERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE

M. M. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. F. SELLIER

M. J.M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGE

OBJET : **Convention avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et l'Association Artois Insertion Ressourcerie – Bois Durieux**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la proposition du Département du Pas-de-Calais de céder à l'€uro symbolique les coupes de bois d'éclaircies effectuées par l'ESAT d'HERMIES avec l'appui technique de l'ONF et des Services Départementaux au niveau des différentes parcelles boisées du legs DURIEUX, propriété du Conseil Départemental.

Monsieur le Président précise qu'il reviendrait à l'Intercommunalité de procéder au façonnage du bois coupé pour ensuite le redistribuer aux personnes en situation de précarité recensées par les services sociaux et les CCAS locaux permettant d'apporter une réponse supplémentaire aux besoins des personnes en difficulté et contribuant à permettre de compléter le mode de chauffage de certaines familles par une nouvelle source d'énergie. Ce travail de façonnage pourrait être confié à un chantier d'insertion.

Monsieur le Président souligne que cette opération représente un volume de 200 m³ de bois en moyenne par an à traiter puisque les plantations du bois Durieux ont quinze ans d'âge et qu'il est

nécessaire de procéder à des coupes d'éclaircies pour permettre aux hautes tiges de prendre désormais leur essor.

Monsieur le Président indique ensuite qu'il s'est rapproché de l'Association Artois Insertion Ressourcerie qui œuvre déjà dans des activités de recyclage et de réemploi pour envisager la réalisation de cette opération dans le cadre d'un chantier d'insertion. L'association a donné son accord de principe sur la mise en place de cette opération qui débutera dès le début de l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la proposition d'attribution faite par le Conseil Départemental des stères de bois dans le cadre des coupes d'éclaircies conduites par l'ESAT d'HERMIES sur les parcelles boisées du Legs DURIEUX,
- d'approuver la proposition financière du Département se traduisant par l'euro symbolique,
- d'approuver la convention devant intervenir entre le Département et l'Intercommunalité du Sud Artois,
- de confier à l'Association Artois Insertion Ressourcerie le soin de procéder, dans le cadre d'un chantier d'insertion, au façonnage, à la distribution et éventuellement à la vente de ces bois,
- d'autoriser Monsieur le Président à passer convention avec l'Association AIR pour la mise en œuvre de cette nouvelle activité après visa et réception des différents agréments nécessaires,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 9 décembre 2015 et par transmission au service du contrôle de légalité en Préfecture le 9 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 9 décembre 2015 et transmission en Préfecture le 9 décembre 2015

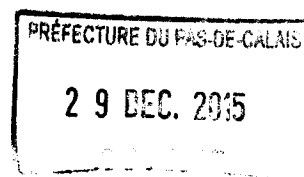
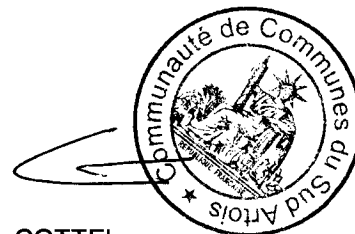
Le Président,

Jean Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean Jacques COTTEL.



PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

29 DEC. 2015

ARRIVÉE